

# Calendrier d'épandage digestat

		Jui	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fev	Mar
Prairie + 6 mois (dont PP, luzerne)	Après le 1er janvier : maxi 70 kg N APLSH							R		
Colza			Autorisation à partir de 15 j avant semis							
Autres cultures d'automne			Dès 15j avant semis et max 15m3/ha ou 30U							
Cultures de printemps sans couvert									Rm	
Cultures de printemps avec couvert ou dérobée exporté ou détruit avant le 1 <sup>er</sup> janvier	Après la récolte du précédent : maxi 70 kg N APLSH	(a)	(a)	(a)	(a)				Rm	
Cultures de printemps avec couvert détruit ou exporté après le 1 <sup>er</sup> janvier (dont CIVE)	Dans les ZAR maxi 35	(b)	(b)	(b)	(b)				Rm	

(a) Autorisé de 15 jours avant semis jusqu'à 20 jours avant la destruction du couvert jusqu'au 15 octobre

(b) Autorisé de 15 jours avant semis jusqu'au 15 octobre

*APLSH : Azote potentiellement libéré en sortie hiver*

*R : spécificité Grand Est*

*Rm : spécificité maïs*

Chaque épandage est conditionné à la production d'une analyse de la valeur agronomique de moins de 6 mois

Le digestat épandu sur sol nu avant semis doit être enfoui au max 24h après épandage